

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **BUDGET PARTICIPATIF**

#### **La campagne de vote se poursuit partout en ville jusqu'au 23 octobre**

Après le lancement du vote en ligne sur la plateforme [www.jeparticipe.annecy.fr](http://www.jeparticipe.annecy.fr), les Annéciennes et les Annéciens peuvent, dès aujourd'hui voter pour leurs projets préférés dans les accueils de proximité des mairies déléguées et différents autres sites recevant du public. Des vélos-cargos munis d'urnes circuleront également dans les quartiers de la ville, pour être au plus proche des habitants et leur permettre de voter pour les projets qui seront réalisés par les services de la Ville en 2022.

#### **Des sites fixes où déposer son bulletin**

La période de vote s'étend du 4 au 23 octobre prochain. Des urnes sont à disposition dans les accueils de proximité et différents autres lieux publics pour toutes les personnes, à partir de 10 ans, qui habitent, travaillent ou sont scolarisés à Annecy. Tous ces lieux sont répertoriés sur la plateforme « [www.jeparticipe.annecy.fr](http://www.jeparticipe.annecy.fr) ».

#### **Des vélos-cargos avec urnes mobiles**

En parallèle des lieux fixes, agents et élus se rendront dans différents quartiers de la ville en vélo-cargos, munis d'urnes pour permettre aux Annéciennes et aux Annéciens de voter au plus près de chez eux. « *Le budget participatif implique les habitantes et les habitants dans le processus de décision. C'est pourquoi, nous avons souhaité aller directement à leur rencontre, au plus proche de chez eux. C'est aussi une belle manière de recueillir leur avis sur le projet même de budget participatif* » précise Marie Bertrand, maire-adjointe en charge du renouveau démocratique et de la participation citoyenne.

Les lieux et horaires de rencontre dans les quartiers sont, eux aussi, disponibles sur la plateforme « [www.jeparticipe.annecy.fr](http://www.jeparticipe.annecy.fr) ».

#### **Conditions et choix des projets**

Il est possible de voter pour 5 projets maximum, sans hiérarchisation. Chaque votant devra certifier sur l'honneur qu'il répond aux conditions de vote. En cas de votes multiples, tous les votes concernés seront annulés.

Les projets lauréats seront validés au Conseil Municipal du 15 novembre et réalisés par la Ville à partir de 2022.

Plus d'informations sur [www.jeparticipe.annecy.fr](http://www.jeparticipe.annecy.fr)

---

#### **Mairie d'Annecy**

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel [presse@annecy.fr](mailto:presse@annecy.fr)

<http://www.annecy.fr> / [www.facebook.com/VilleAnnecy/](https://www.facebook.com/VilleAnnecy/) / [www.instagram.com/villeannecy/](https://www.instagram.com/villeannecy/)